

## VIE LOCALE

### VALLÉE DE CHEYLADE

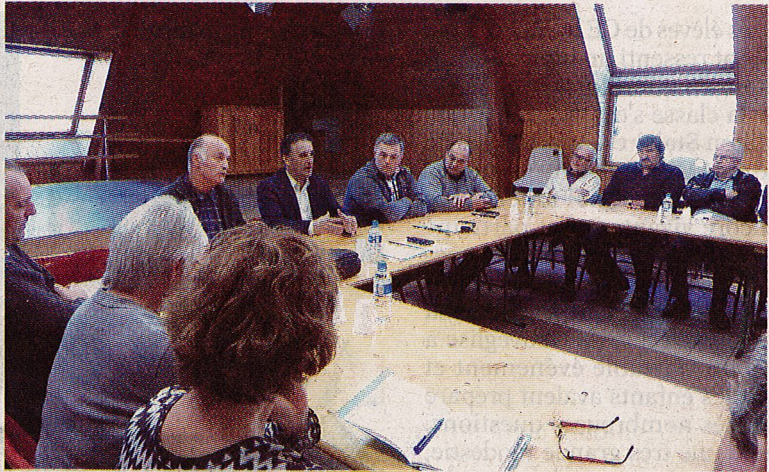
# Réunion sur la nouvelle organisation territoriale

C'est à l'initiative de Christophe Raynal, maire de Cheylade, que Bernard Delcros, sénateur du Cantal, est venu à la rencontre des maires et conseillers municipaux du Claux, de Saint-Hippolyte, d'Apchon et de Cheylade pour échanger sur la nouvelle organisation territoriale. Objectif : rappeler les grandes étapes à venir, répondre aux questions pour faire avancer la réflexion, encourager les élus à être acteurs de ces changements. Près d'une trentaine d'élus de la vallée ont répondu à l'invitation de Christophe Raynal pour échanger avec le sénateur.

De nombreuses questions ont ainsi fusé tout particulièrement autour du périmètre des communautés de communes et de la représentation des petites communes dans de futures intercommunalités agrandies et dotées de compétences élargies.

#### "Se projeter dans l'avenir"

Le 30 mars, le préfet aura arrêté la nouvelle carte de l'intercommunalité dans le Cantal qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les élus devront délibérer au plus tard le 27 novembre pour donner leur avis sur ce schéma qui prévoit la fusion des 17 communautés de communes en six grandes intercommunalités, deux par arrondissement. Les quatre communes présentes à cette réunion intégreraient la nouvelle communauté de communes regroupant le pays de Gentiane et Sumène Artense, ce qui a suscité



Les élus de Cheylade, Le Claux, Apchon et Saint-Hippolyte réunis autour de la table pour échanger avec le sénateur Bernard Delcros.

de nombreux échanges de la part des participants. "La question n'est plus de savoir si ce changement d'échelle est une bonne chose ou pas. La loi est votée et nous devons l'appliquer", a expliqué Bernard Delcros. "La question aujourd'hui est de bien analyser la situation et d'être en capacité de se projeter dans l'avenir car le bassin de vie d'aujourd'hui ne sera pas forcément celui de demain", a ajouté Christophe Raynal.

#### Quelle place pour les petites communes ?

Autre sujet d'inquiétude : l'avenir des petites communes, la nécessité de maintenir un échelon de proximité dans un contexte où les communautés de communes vont agrandir leur périmètre, élargir leur champ de

compétences et augmenter le nombre d'élus dans la prise de décisions. Pour le sénateur, la création de communes nouvelles sur la base du volontariat peut être une solution dans certains cas. Et d'ajouter que les fonds européens pour la période 2015-2021 n'ont jamais été aussi favorables à l'Auvergne (1). De même, la création des contrats territoriaux de développement rural, défendue au Sénat par Bernard Delcros et votée le 22 octobre, pourrait aussi être "une belle avancée pour les territoires". Son application est aujourd'hui conditionnée par le vote à l'Assemblée nationale.

(1) L'enveloppe Leader est par exemple multipliée par trois avec la possibilité de décrocher un bonus de 20 % pour les territoires les plus dynamiques.